



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 1860

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur « l'Europe de l'armement ». En effet, deux projets d'armements majeurs seraient bloqués à ce jour : l'avion de transport militaire Airbus A 400 M et le missile air-air Meteor à longue portée. Des dizaines de milliards d'euros seraient alors en jeu ainsi que le maintien de l'emploi et des compétences dans un secteur stratégique à forte valeur ajoutée. Dans cette affaire, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal traîneraient les pieds, incités à le faire par des propositions américaines n'ayant pour seul but que de défaire les projets européens d'armements dits de pointe. Cette situation est particulièrement inquiétante si elle venait à être confirmée car elle viendrait corroborer l'idée déjà ancienne que les Etats-Unis font tout leur possible pour diviser et maintenir une certaine forme d'hégémonie maligne sur l'Union européenne. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer la position du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

Le développement de la coopération européenne en matière d'armement permet le lancement de grands programmes que chacun des participants ne pourrait financer par ses seuls moyens budgétaires. Le programme A 400 M, avion de transport futur destiné à remplacer le C 160 Transall, et le programme de missile air-air à performances cinétiques accrues Meteor figurent au nombre de ces coopérations. L'une des difficultés majeures de ces programmes en coopération est d'obtenir l'engagement constant des partenaires concernés. Ainsi, dans le cas de l'A 400 M, c'est à la suite de changements politiques que l'Italie s'est retirée du programme en 2001 et que le Portugal a informé les autres partenaires, en mai dernier, qu'il n'était plus en mesure de confirmer sa participation. Ce pays reste toutefois libre de rejoindre le programme A 400 M aux mêmes conditions s'il prend une décision en ce sens avant la fin de l'année 2002. L'engagement financier de l'Allemagne n'est pour sa part pas définitivement arrêté. S'agissant de Meteor, l'Allemagne a été le seul des six partenaires européens à ne pas signer le mémorandum d'entente en 2001. Une participation à ce programme reste toutefois possible et a été réaffirmée récemment par les autorités allemandes. Dans les deux cas, plus que d'éventuelles propositions américaines concurrentes, les contraintes d'ordre budgétaire, conjuguées à la perspective d'un changement éventuel de Gouvernement, expliquent les difficultés rencontrées pour obtenir l'engagement de ce partenaire. Il convient de rappeler qu'en 2000 le Royaume-Uni a privilégié, d'une part, le programme A 400 M aux avions américains C 17 et C 130 ou à une coopération russo-ukrainienne et, d'autre part, l'offre Meteor à celle de la société américaine Raytheon, entraînant le ralliement de cinq autres pays européens, dont la France, ce qui a constitué un succès notable de la coopération européenne en matière d'armement. Le ministre de la défense s'est assuré au début du mois de septembre que ce partenaire majeur n'entendait pas pour l'heure revenir sur ses choix européens, à partir du moment où le lancement effectif de ces deux programmes interviendrait dans les tout prochains mois. Bien entendu, toutes les rencontres entre les autorités françaises et allemandes sont mises à profit pour appeler leur attention sur l'importance de tels programmes pour la construction de l'Europe de l'armement et la satisfaction des besoins opérationnels à moyen ou long terme des forces des pays concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1860

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2910

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4451